

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2009 - 19H00

Tous présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. BEDABOUR, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance.

Projets de travaux :

Ex-école de Comps :

Le Conseil Municipal décide de réaliser une étude de faisabilité à confier à un architecte pour réhabiliter le logement et la salle du rez-de-chaussée afin d'améliorer son fonctionnement pour les manifestations associatives ou familiales.

Foyer Rural :

Le Conseil Municipal décide de réaliser une étude de faisabilité à confier à un architecte pour améliorer le fonctionnement des annexes du Foyer Rural.

Acquisition de trois photocopieurs :

Le Conseil Municipal décide, après examen des 2 devis, remis par les sociétés consultées, d'acquérir 3 copieurs à la société Desk Sud pour un montant TTC de 9 493,85 € (offre économique plus avantageuse que celle de la société Burotic System : 13 194,27 €) et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la livraison de ce matériel et à son règlement.

Maintenance des trois photocopieurs :

Le Conseil Municipal décide d'approuver les contrats de maintenance à intervenir avec la société DESK Sud (coût de 0,005 € pour les copies de couleur noire et de 0,06 € pour celles de couleur) et d'autoriser le Maire à les signer.

Adhésion des EPCI au SIEG du Puy-de-Dôme :

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts qui permettent l'adhésion des E.P.C.I. pour la compétence optionnelle Eclairage Public au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme et les conditions de représentation de ces E.P.C.I. au sein du Comité Syndical.

Droit de préemption urbain : parcelle AY n°112 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner des Consorts FARGEIX au profit de Mme CROMARIAS et M. COSTE, portant sur la parcelle cadastrée AY n°1 12 de 1020 m², incluant une habitation, le tout vendu 125 000,00 € dont 4 000 € de biens mobiliers.

Vente du terrain issue de la division de la parcelle AC n°5 :

Le Conseil Municipal décide de vendre à Mme Jeannine HENOT et Mme Isabelle LAGUET une partie de la parcelle AC n°5 au prix de 0,20 € le m². Le surplus, sur lequel est installé un WC public (aux Fades), est conservé par la Commune. Le document d'arpentage est en cours d'établissement.

Vente de parcelles communales section AT :

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. François CORDOBA deux parcelles pour améliorer l'accès à sa propriété et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir. Le document d'arpentage est en cours d'établissement.

Acquisition des parcelles AN n° et n° :

Le Conseil Municipal, suite à la demande des propriétaires riverains de l'impasse de la Chaume, décide d'accepter la cession, à titre gratuit, de leur voie d'accès afin qu'elle soit ultérieurement classée dans le domaine public communal et entretenue par la Collectivité.

Achat des terrains Buvat/Visignol – chemin des Bouchaux :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les consorts Buvat/Visignol acceptent de céder gratuitement à la Commune l'emprise du chemin nécessaire à la prolongation de l'impasse des Bouchaux. La commune prendra à sa charge les frais d'acte.

Décharge de Fougères :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux courriers adressés aux présidents de la Région et du Conseil Général ainsi qu'au Préfet portant sur le financement de la réhabilitation de la décharge, il sera reçu par le Président du Conseil Général le 05 janvier prochain.

Le comité de pilotage (COFIL) doit être installé mais auparavant il s'agit d'intégrer un cabinet compétent en la matière.

Réalisation d'une ligne de trésorerie :

Après avoir étudié les propositions de trois établissements de crédit, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000 EUR dans les conditions suivantes (montant : 200 000 € ; durée : 12 mois ; Index des tirages : T4M - taux d'intérêts : index + marge de 0.75% ; périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle et commission : 200.00 €) et d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à ce le contrat.

Surtaxe assainissement pour 2010 :

Le Conseil Municipal décide de fixer pour 2010 une surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 de : 0,88 € (soit une augmentation d'environ 2 %) afin de financer les travaux à venir.

A noter que la consommation totale d'eau sur la commune a baissé de 532 644 m3 en 2001 à 231 391 m3 en 2009.

Subventions :

1) les Amis du château de Pionsat :

Cette association sollicite une subvention de 300 € pour le concert prévu à l'Eglise de Comps le 06 juin 2010. Cette manifestation se déroule habituellement en liaison avec l'Office de Tourisme des Ancizes-Comps mais la mise en place de l'Office de Tourisme des Combrailles remet en cause, sous sa forme actuelle, l'existence et le fonctionnement de l'association.

Le Conseil Municipal accepte le principe de la subvention qui sera versée à l'association, soit par l'association locale qui accompagnera cette manifestation, soit directement par la Commune des Ancizes-Comps.

2) Tour du plan d'eau cycliste :

Le Maire présente le projet du tour du plan d'eau cycliste devant avoir lieu le 20 juin 2010. Le Conseil Municipal accepte le principe d'une subvention de 500 € qui est sollicitée par les organisateurs.

3) Epreuve de canoë-kayak :

Le Maire présente le projet d'une épreuve de canoë-kayak devant avoir lieu le 12 juin 2010 sur le plan d'eau.

Questions diverses :

1) Tarifs de la cantine scolaire :

Le Conseil Municipal diffère la modification des tarifs de la cantine scolaire qui seront examinés lors de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2010.

2) Loyers des appartements loués :

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2010, de fixer à 240,00 € le loyer mensuel des quatre logements communaux (3 à l'école primaire et 1 vacant à Comps), sur la base des augmentations de l'OPHIS.

3) Frais de scolarisation :

Un avis favorable ayant été donné pour l'inscription de l'enfant ANGIOI Charley dans l'école publique de Bromont-Lamothe, sa mère exerçant sa profession sur cette commune, le Conseil Municipal décide de voter une participation de frais de scolarisation de 650,00 € à la commune de Bromont-Lamothe.

4) Lutte contre les rats :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le contrat présenté par la société H.D.A. pour un montant annuel H.T. de prestations de 870,00 € et d'autoriser le Maire à le signer. L'objet de ce contrat porte sur la lutte contre les rats d'égoûts et les souris dans le réseau d'assainissement (compétence non reprise par « Manzat Communauté »).

5) Admission en non-valeur :

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les créances suivantes de :

Mlle LUONG Claudine de 115,00 € pour une dette de cantine scolaire ;
Mr KERVOAS Jobig de 546,84 € (solde) pour une dette liée au remboursement d'un coffret EDF/GDF qu'il avait endommagé.

Ces créanciers ne peuvent pas honorer leur dette malgré les relances effectuées.

SICTOM Pontaumur/Pontgibaud :

Les délégués du SICTOM, ayant assisté à l'assemblée générale du syndicat, relatent cette réunion qui a vu le vote des critères nécessaires à la mise en place de la REOM applicable au 1^{er} janvier 2010 sur le territoire syndical.

SIAEP Sioule et Morge :

Les délégués du SIAEP Sioule et Morge, ayant assisté à l'assemblée générale du syndicat, relatent les travaux conséquents du syndicat indispensables pour remédier à la présence d'arsenic dans l'eau.

Intercommunalité :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de Manzat Co avec les 2 nouvelles communes entrantes, lors de la réunion du 21 décembre à venir, avec notamment l'élection de 2 vice-présidents et des membres du C.I.A.S.

Modification du délai d'exploitation d'une coupe de produits aux affouagistes de Chez Saby :

Sur proposition de l'Adjoint chargé des sections, le Conseil Municipal décide prolonger le délai d'exploitation des produits délivrés jusqu'au 31 juillet 2010 suite à la délibération du 25 juin 2008 et la non réalisation de la coupe dans le délai initial imparti, à savoir le 31 juillet 2009

Budget principal - virements de crédits :

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits détaillés ci-dessous :

Libellé	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Article	Montant	Article	Montant
INVESTISSEMENT				
Créances s/établissements publics (op. 1)	27638	1 200,00		
Emprunts en euros (op. 1)			1641	1 200,00

La séance est levée à 22 heures 00.